

Objet : Sollicitation d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport au titre du soutien aux investissements des collectivités en matière de sports.

Le Maire de la Commune d'Ablis,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL 001-02-2022 du Conseil Municipal en date du 17 février 2022 relative aux délégations du maire,

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 16 juin 2023 valant Opération de revitalisation du territoire, et notamment la fiche-action relative à la construction d'une extension au gymnase communal,

Considérant qu'une aide peut être sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport,

Considérant le tableau financier ci-dessous :

Opération(s)	Montant estimé HT	Montant plafonné	Subvention de l'Agence Nationale du Sport	Autres financeurs publics	Part communale	Mois et année de démarrage des travaux
Construction d'une extension au gymnase communal	1 778 000 €	1 778 000 €	500 000 €	527 508 €	750 492 €	Mai 2025

DECIDE

La commune d'Ablis sollicite de l'Agence Nationale du Sport une subvention de 500 000 € relative à la construction d'une extension au gymnase communal.

Fait à Ablis, le 16 janvier 2025,

Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-François SIRET

